



Barème à compter du 1er Janvier 2025
Honoraires TTC de Transaction

PRIX DE VENTE	APPARTEMENTS, MAISONS ET HOTELS PARTICULIERS
Prix de vente inférieur à 299 999 €	Forfait de 15 000 €
De 300 000 € à 599 999€	7 %
De 600 000 à 999 999 €	6 %
Prix de vente supérieur à 1 000 000 €	5 %

*Honoraires TTC à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire dans le mandat.

Honoraires terrain à bâtir : 10% TTC du prix de vente.

Honoraires locaux commerciaux et industriels : 10% TTC du prix de vente.

Honoraires gestion : 6% TTC du loyer mensuel.